



N° 156-2023 VSR

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de travaux de tubage pour le gaz, effectués par l'entreprise SADE – CGTH pour GRDF, dans la partie Haute de la rue Aristide Briand à Longwy, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant l'occupation du domaine public.

### A R R E T E

**ARTICLE 1** : du lundi 19 juin à 7 H au vendredi 30 Juin 2023 à 18 H, l'entreprise SADE- CGTH est autorisée à intervenir sur le domaine public au niveau du croisement avec la rue Voltaire et au niveau du croisement avec les rues Thiers et Victor Hugo.

**ARTICLE 2** : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4** : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

**ARTICLE 6** : conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 Place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 7** : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 05 JUI N 2023

POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX,



Sylvie BALON